

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* annonce, comme un fait certain, l'envoi de M. Baroche à Rome en qualité d'ambassadeur près le concile. Il va même jusqu'à désigner les prélats qui doivent l'accompagner. Nous ne pensons pas que les choses soient aussi avancées.

Sans doute l'envoi de M. Baroche à Rome serait sympathique à l'épiscopat français, qui a pu apprécier sa rare et profonde connaissance des affaires ecclésiastiques et sa grande droiture d'esprit.

Peut-être quelques évêques ont-ils parlé en ce sens à l'Empereur et lui ont-ils démontré qu'il y aurait intérêt à suivre les précédents au prochain concile et à charger de cette mission une personnalité aussi considérable que celle de M. Baroche, qui pourrait être à un moment donné le trait-d'union entre le passé et l'avenir. Mais de là à l'assurance formelle donnée par le *Moniteur* de la nomination par l'Empereur de l'ancien ministre des cultes au poste d'ambassadeur à Rome, il y a encore loin.

Le concile ne doit s'ouvrir qu'au mois de décembre ; d'ici là bien des événements peuvent se passer. Aussi croyons-nous que la nouvelle donnée par le *Moniteur* est pour le moins prématurée.

Le gouvernement espagnol, dit une dépêche de Madrid du 21, ayant été informé qu'on cherche à faire croire, à l'étranger, que le

régent appuie la candidature du duc de Montpensier et qu'il la proposera aux Cortès, dément de la manière la plus formelle cette nouvelle qui est complètement dépourvue de fondement.

Le régent n'appuie aucune candidature et ne veut prendre dans cette question aucune initiative ni officielle ni privée. La question reste tout entière et intacte pour les Cortès auxquelles appartient exclusivement l'élection du monarque.

Samedi soir, ont circulé dans Madrid quelques proclamations signées par don Carlos de Bourbon, et arrivées par le courrier du jour.

On lit dans l'*Irurac Bat* du 21 :

Ce que l'on a qualifié du nom exagéré de campagne carliste va finir. Les échauffourées de Ciudad-Real, Léon, Pampelune et Catalogne touchent à leur terme. Les carlistes qui se sont lancés étourdiment dans les aventures vont recevoir l'ordre de se retirer.

Le préfet des Pyrénées-Orientales a fait arrêter dans la soirée du 19 le cabecilla Ramon Tristany et dix autres chefs carlistes qui se disposaient à entrer en Espagne.

On mande de Perpignan, le 21 août :

Un colonel, un commandant et quatre officiers carlistes qui se disposaient à entrer en Espagne, ont été arrêtés et internés. On s'attend à découvrir d'autres chefs carlistes, car la frontière est très-surveillée par les autorités.

D'après des correspondances de Berlin, les travaux de défense de Kiel sont dès à présent

assez avancés pour rendre impossible toute attaque de ce port par mer. Ces travaux sont de nature à inquiéter surtout la Russie, qui commence en effet à s'en préoccuper, au point de vue de sa puissance navale dans la mer Baltique.

L'armée prussienne est prête à toute éventualité. Son organisation permet de la faire arriver, avec une extrême rapidité, partout où il en serait besoin. De tous les côtés, les troupes sont exercées à de grandes manœuvres. Dans le duché de Lauenbourg elles s'exercent à jeter des ponts sur l'Elbe, et cette opération s'accomplit en quinze minutes, bien que le fleuve ait, en cet endroit, une largeur de 900 pieds. A Rendsbourg, à Flensburg et dans le Mecklembourg, on fait de grands exercices de tir. Partout l'armée est tenue en haleine et le gouvernement n'épargne ni dépenses, ni efforts, quand il s'agit de développer l'instruction militaire et la puissance d'action de ses soldats.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par décret impérial en date du 21 août 1869, M. le général Le Bœuf est nommé ministre de la guerre.

Cette nomination, pressentie depuis deux jours, met l'administration de la guerre entre les mains d'un des officiers les plus expérimentés de l'armée.

Né le 5 novembre 1809, le général Le Bœuf entra à l'École polytechnique, puis à l'École d'artillerie de Metz. Capitaine en 1837, chef

d'escadrons en 1846, il commanda en second l'École polytechnique de 1848 à 1850, devint colonel en 1852, et fut chargé en 1854 d'organiser le service de l'artillerie en Crimée.

Nommé général de brigade le 20 novembre 1854, il était, le 31 décembre 1857, élevé au grade de général de division.

A la suite de la guerre d'Italie, où il avait le commandement de l'artillerie, il fut promu, le 25 août 1859, grand-officier de la Légion d'Honneur.

Depuis 1858, le général Le Bœuf était aide-de-camp de l'Empereur.

Samedi, à deux heures, la commission du sénatus-consulte s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Devienne.

On continue à annoncer le dépôt de ce rapport pour mardi 24 août et l'ouverture de la discussion pour le mardi de la semaine suivante, c'est-à-dire pour le 30 courant.

Cet arrangement a l'avantage de concilier, pour les membres de la haute Assemblée, l'étude des questions soulevées par les divers amendements dont la commission a eu à s'occuper, avec la possibilité d'aller prendre part à la session des conseils généraux.

Dans la réunion de samedi, MM. Magne et de Chasseloup-Laubat ont présenté à la commission la nomenclature du budget, par chapitres, telle qu'elle doit être annexée au sénatus-consulte.

Les chapitres sont aussi nombreux que possible, et permettront aux députés d'embrasser facilement tous les détails du budget.

On croit que l'Empereur partira pour le camp de Châlons le 28 courant, le même jour

FABLETTON.

15

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PÈRE DU BOCAGE.

(Suite.)

Mlle de Flavigny maîtrisa sa frayeur, et se montra calme. Elle prit tranquillement dans sa bourse une plécelle d'argent qu'elle jeta sans affectation à l'inconnu. Celui-ci la laissa tomber à terre et ne daigna pas la ramasser. Il avait vu briller de l'or dans la bourse entr'ouverte. Sa physionomie s'était animée d'un lugubre éclair de convoitise.

— Merci bien, ma petite demoiselle, dit-il d'un air sournois... Je ne vous le cache point, j'aurais préféré la bourse entière : elle est très-gentille et paraît joliment garnie. Ce serait là pour moi un bien bon souvenir de vous... Est-ce que ça vous contrarierait de me la donner ?

Blanche eut un élan de courage. Elle se leva résolument.

— Vous ne l'aurez pas, dit-elle d'un ton ferme. Ce que j'accorderais de grand cœur à un malheureux, je le refuse tout net à un coquin.

— Un coquin, moi ! oh ! comme vous me calomniez ! Vrai, je n'ai sur la conscience aucune méchante action. Ma vie est un modèle de probité ! C'est que je suis un honnête homme, moi, voyez-vous !

Il accompagna ces mots d'un pas en avant et d'un geste brusque qui redressa à la hauteur de son épaule le bâton qu'il tenait à la main. Pollux, furieux, aboya ; Castor bondit : en une minute il fut à côté de son compagnon. Les deux chiens, le poil hérissé, l'œil en feu, n'attendaient qu'un mouvement de leur adversaire pour se ruer sur lui.

— Les braves bêtes ! dit Blanche, qui retrouva sa gaieté moqueuse en se voyant si énergiquement protégée. Je ne vous conseille pas de les brutaliser par mégarde, homme vertueux ! car elles vous étrangleraient sans miséricorde, en dépit de votre probité.

— Ah ça ! vous faites donc partie du troupeau, ma petite demoiselle, pour que les chiens de berger vous défendent ainsi ? demanda le sinistre étranger, hésitant et réfléchi.

— Précisément. Je suis une brebis égarée, répondit Blanche avec un sourire railleur.

— Mais où donc est le pâtre ? Je ne l'aperçois point.

— Oh ! il n'est pas loin ; et tenez, je vous préviens que c'est un gaillard très-robuste, un peu irascible. S'il survenait, peut-être n'aurait-il pas pour votre respectable personne tous les égards que vous méritez. Passez votre chemin, croyez-moi. Vous ferez sagement.

— Peuh ! je vois bien ce que c'est. Vous êtes du château d'Apremont, et vous avez chassé aujourd'hui. Votre cheval se sera emporté, vous aura jetée bas. Vous avez sans doute envoyé l'homme aux moutons avertir votre famille pour qu'on vienne vous chercher. En attendant, vous restez seule sous la garde de ces deux chiens qui vous connaissent apparemment. Voilà !... c'est égal, reprit-il en fronçant ses épais sourcils jaunes, ça me ferait un sensible plaisir si vous me donniez votre bourse : elle est si mignonne et elle me plaît tant ! De bonne volonté, consentez-vous ?

— Encore une fois, non ! répondit sèchement Mlle de Flavigny.

— Alors, mille diables ! commença le misérable d'un ton sourd et violent.

Il s'interrompit tout-à-coup et se mit à écouter attentivement. Il venait de percevoir un bruit si léger qu'il fallait un nerf auditif bien délicat pour en être impressionné. Après quelques secondes de silence et d'immobilité, il reconnut le pas d'un homme qui approchait. Alors il grimaça un sourire contraint, et reprit

d'une voix qui essayait de plaisanter :

— Eh bien ! mille diables ! je me contenterai d'un petit écu.

Il ramassa la pièce d'argent, la fit disparaître dans une poche de sa veste et murmura :

— Baste ! c'est toujours ça ?... D'ailleurs, ce n'est point pour mendier un peu brusquement que je suis revenu au pays. J'ai sans doute mieux à faire, si la chance me seconde. J'ai à faire une fortune loyalement, vertueusement... Donc, de la prudence et de la tenue, mon mignon.

Il acheva de se donner une allure pacifique, remercia la jeune fille pour l'aumône qu'il avait reçue d'elle, et lui demanda si la ferme qu'on entrevoyait au loin était bien celle de la Benardière.

— Je suis du pays, ajouta-t-il sans attendre une réponse. Il y a vingt ans que je l'ai quitté. Je me suis rendu à Paris dans l'espoir de gagner quelques sous. Ah ! ouich ! ça fait pitié ! Me voici dix fois plus pauvre et plus déguenillé que je n'étais en partant. Il y a pourtant un tas de niais... comme moi... qui croient que la capitale est une mine d'or où l'on n'a qu'à piocher pour s'enrichir. Quelle bêtise ! On pioche, bon ! et on ramasse, quoi ? des cailloux, c'est le plus sûr. Si bien qu'un jour je me suis dit : Roch Duhoux, mon ami, mieux vaut encore travailler là-bas, au pays ; et je me

que l'Impératrice partira pour la Corse. On commence à dire que l'Impératrice pourrait bien renoncer à son voyage en Orient.

— On assure que l'Impératrice des Français passera incognito par le Tyrol italien en allant à Venise, où elle séjournera à bord du yacht impérial.

— Le bruit court que M. Rouher pousserait à la présidence du Corps-Législatif M. Segris, en remplacement de M. Schneider, mais que cette combinaison n'aurait pas de chance de réussir, par suite du refus de M. Segris d'entrer dans les vues de l'ex-ministre d'Etat.

— M. Rochefort ne profitera pas de l'amnistie; c'est lui-même qui nous l'apprend en ces termes dans le *Rappel* :

« Les seules condamnations et les seules amnisties que je puisse accepter sont celles que le peuple distribue. C'est l'unique tribunal et l'unique pouvoir fort devant lequel je me plaise à m'incliner. Je ne reviendrai donc en France que le jour où il m'y rappellera par son vote. Je n'y rentrerai que sur le mandat impératif que je solliciterai prochainement des électeurs de la première circonscription. Je reçois volontiers tout de lui que je connais et que j'aime; mais il ne me convient pas de me trouver l'obligé de gens que je n'ai jamais vus et qui ne m'ont pas été présentés. »

Ce langage sent le grand seigneur beaucoup plus que le pur démocrate; mais il a l'avantage de nous apprendre que ce qui sépare M. Rochefort du gouvernement impérial est une simple question d'étiquette.

— Le *Constitutionnel* annonce qu'une pension de 20,000 fr. sera accordée à la veuve du maréchal Niel. Le projet se prépare au ministère de la justice, qui a hérité des attributions du ministère d'Etat en ce qui concerne les pensions des grands fonctionnaires de l'Etat et de leurs familles.

Le projet de ce décret sera transmis au comité du conseil d'Etat siégeant pendant les vacances.

— Le *Great Eastern*, qui est en ce moment à Sheerness, vient d'être disposé en arène pour subir un nettoyage complet. Sa coque sera peinte en blanc, afin de pouvoir résister, autant que possible, à la chaleur intense des rayons solaires durant son voyage à travers la mer Rouge pour la pose du câble de l'Inde.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

SESSION DE 1869.

(Suite.)

SERVICE SPÉCIAL DE LA LOIRE.

CHAPITRE 1^{er}.

1^{er} Travaux d'entretien et dépenses diverses.

Le crédit d'entretien, pour 1869, est de

75.000 fr., soit 3,000 fr. de moins que pour 1868. — Par compensation, l'administration a imputé, sur le fonds des travaux contre les inondations, le traitement des agents secondaires et les frais de découcher, qui étaient compris auparavant au budget d'entretien.

Il n'en résulte pas moins, de l'insuffisance persistante des crédits, qu'on est obligé de laisser dépérir les divers ouvrages de la Loire et de ses dépendances, à savoir :

Les perrés des rives, des cales, des ports et des quais; ceux des talus des levées et les enrochements sur lesquels ils reposent;

Les murs de soutènement de la levée, route impériale n° 152, se corrodent chaque année, et vous savez que cette levée est la seule protectrice du val de l'Authion. — Ces murs, d'une construction vicieuse, doivent être remplacés par des talus perrés. En plusieurs endroits, cette amélioration a été entreprise depuis quelques années. Il est indispensable de l'achever. Nous devons espérer que pleine satisfaction sera donnée prochainement aux réclamations des populations de la Vallée, la consolidation et l'exhaussement de toute la levée étant compris dans le programme des travaux destinés à atténuer le dommage des inondations.

Il serait à désirer que le crédit fût élevé à 90,000 fr.

2^o Travaux neufs ou d'amélioration.

A. Réparation du barrage des sept voies, à Saumur, sur le bras droit du fleuve.

Les travaux, dont la dépense prévue est de 25,780 fr., ont pour but de réunir, sous les quais de Saumur, toutes les eaux de la Loire, lorsqu'elles sont basses, au moyen de la fermeture d'une brèche profonde.

Le chiffre des crédits antérieurs à 1869 est de 22,696 fr. 34 c.

Le crédit de 1869 est de 2,877 80

Une crue survenue en octobre a forcé de suspendre les travaux qu'on était sur le point d'achever. Il ne sera possible de les reprendre qu'à l'époque des basses eaux.

B. Amélioration de la boire Quentin, à Saumur.

Le curage de cette boire, destinée à abriter 40 bateaux pendant les crues et les glaces, est à peu près achevé.

Le montant des dépenses autorisées est de 11,750 fr. » c.

Les crédits antérieurs à 1869

se montent à 7,276 81

Le crédit de 1869 est de 5,000 »

On attend les basses eaux pour terminer le travail.

C. Réparation de la levée du Tourel.

Les dépenses autorisées s'élèvent à 35,000 fr. »

Les crédits antérieurs à 1869 à 27,250 47

Le crédit de 1869 à 4,500 »

La commune de Saint-Georges-le-Tourel contribue pour 1/3 dans la dépense, avec faculté de se libérer par des prestations et des fournitures.

Sur la demande du conseil municipal, une décision ministérielle du 28 juillet a approuvé une augmentation de 1,000 fr., qui en a porté la dépense à 35,000 fr. — L'Etat contribue également pour les 2/3 à cette dépense supplémentaire, qui a pour objet de régler le couronnement de la levée à un niveau uniforme de 6 mètres au-dessus de l'étiage, afin d'assurer les communications entre la partie amont de cet ouvrage et le bourg, tant que l'eau n'aura pas atteint la hauteur de 6 mètres.

D. Construction d'un port sur la rive gauche de la Loire, à Cunault.

Le projet, dont la dépense est évaluée à 10,500 fr., consiste dans l'établissement d'une cale munie de deux rampes communiquant avec la route départementale n° 14, et de deux autres rampes reliant cette cale à la gare. L'Etat supporte la moitié de la dépense, et le surplus se partage entre le département et la commune. Le département a acquitté sa part contributive au moyen d'un crédit de 2,750 fr. alloué à cet effet, au budget de 1866.

La commune a la faculté d'acquitter la somme au moyen de prestations en nature.

Le crédit de 1869 est de 2,000 fr. » c.

Les crédits antérieurs à 1869

ont été de 4,780 88

3^o Projets approuvés, ou à l'étude, ou ajournés.

A. Agrandissement du port de Turquant.

Le projet est approuvé par décision ministérielle du 23 novembre 1868.

La commune de Turquant supportera le quart de la dépense, qui s'élève à 4,000 fr.

B. Rampes d'accès en aval du port de Chenette-Tuffeaux.

Le projet a pour objet de faciliter aux habitants du bourg de Chenette-Tuffeaux l'accès du fleuve et doit donner lieu à une dépense de 3,000 fr.

La contribution demandée à la commune serait seulement du tiers de la dépense, soit 1,000 fr., avec faculté de se libérer en tout ou en partie par des fournitures de matériaux ou de main-d'œuvre.

La commune a répondu par délibération du 2 février 1868 qu'elle ne pouvait contribuer à la dépense que pour une somme de 200 fr.

Par suite de cette décision, le projet a été ajourné.

L'administration municipale de Saint-Clément-des-Levées a demandé, dans sa délibération du 15 novembre :

1^o L'amélioration de la cale amont du nouveau port, par son élargissement à 6 mètres du côté de la levée, route impériale 152, avec une pente de 6 centimètres par mètre;

2^o L'amélioration du port du Pin, au moyen

d'un enrochement fait à sa base, avec une pente de 10 centimètres par mètre;

3^o L'établissement d'un escalier pour descendre à la Loire, dans la partie basse de la commune, au Port-Cunault;

4^o La réparation de l'escalier qui descend à la Loire, en face de l'allée de Combre.

L'administration du service de la Loire a examiné ces diverses demandes.

En ce qui concerne la première, elle reconnaît l'utilité de l'élargissement de la cale en amont; toutefois, elle fait observer que, cette cale servant très-peu à la navigation, mais beaucoup aux besoins de la localité pour les dragueurs, pour les chanvres, etc., il est équitable que la commune contribue à son élargissement.

En conséquence, l'administration offre de prendre à sa charge la dépense, s'élevant à 300 fr. environ, à la condition que la commune se chargera de l'acquisition des terrains nécessaires et de l'enlèvement des déblais.

Cette proposition a été acceptée par le conseil municipal de Saint-Clément.

En ce qui concerne l'amélioration du port du Pas-du-Pin, l'administration de la Loire en a fait étudier le projet. Il monte à 2,100 fr.

En raison des avantages qu'offre ce port aux riverains et à la commune, qui s'en sert pour le débarquement des matériaux nécessaires à l'entretien de ses chemins vicinaux, l'administration estime que ladite commune doit contribuer à la dépense pour la moitié de cette somme.

Le conseil municipal, acceptant la proposition de l'administration, a voté 1,150 fr. pour la quote-part qui lui est demandée.

La troisième demande, qui est relative à l'établissement d'un escalier au Port-Cunault, est reconnue fondée; mais la dépense que doit entraîner ce travail est considérable.

Pour établir l'escalier dont il s'agit, il faudrait exécuter un talus perré se raccordant avec le sommet de la route n° 152. C'est une grosse affaire dont le coût est évalué à 10,000 fr.

M. l'ingénieur est d'avis que la commune fasse, en attendant, réparer l'ancien escalier, jusqu'à ce que des travaux entrepris en cet endroit permettent d'en construire un nouveau.

Relativement à la quatrième demande, ayant pour objet la réparation de l'escalier qui descend à la Loire en face de l'allée de Combre, MM. les ingénieurs font observer que cet escalier, construit par quelques propriétaires, seuls intéressés à son existence, ne sert en aucune façon à la navigation.

L'administration n'a pas à intervenir dans la dépense de sa construction.

Nonobstant cet avis, le conseil municipal persiste dans sa demande relative à ces deux derniers points.

Le conseil municipal de Montsoreau a de

suis mis en route. Je m'en vais donc de ce pas demander de l'ouvrage chez les Cazeaux, les fermiers de la Bernardière. Là-dessus, ma jolie demoiselle, je vous souhaite bien le bonjour, et je continue mon chemin.

Il s'éloigna, en effet, mais il se retourna, remarquant qu'il était suivi par les deux chiens, dont le grognement n'avait pas cessé.

— Ah ça! mes drôles, leur dit-il moitié colère, moitié patelin, qu'est-ce que vous avez contre moi? Pourquoi me flairer de si près? Est-ce que vous me prenez pour un loup, par hasard? Allons, la paix, mille diables! la paix! car je suis un honnête homme, moi, voyez-vous!

Cette allocution, loin de fléchir l'hostilité de Castor et de Pollux, ne fit que la redoubler. Craignant d'être mordu, Roch Duhoux, — car c'était bien lui, l'ancien jardinier du chevalier de Morsanges et l'assassin de Sylvia. — Roch Duhoux voulut intimider les chiens en les menaçant de son bâton qui décrivit un terrible moulinet devant eux. Mais ceux-ci, avec un superbe mépris du danger, s'élançaient déjà sur lui, quand un cri soudain les arrêta. Ils abandonnèrent le vagabond et coururent joyeusement vers celui qui venait de les appeler. Duhoux, ainsi dégagé, reprit sa marche dans la direction de la Bernardière. Il allait vite, et comme s'il avait encore sur les talons la dent menaçante de Castor et de Pollux.

Blanche reconnut dans l'homme qui intervenait et que les chiens caressaient en bondissant le petit vieillard qui avait si rudement interpellé Gaëtan d'Apremont, au moment où le marquis était seul avec elle dans le carrefour de la forêt et devenait insolent. La vue de ce vieillard lui causa à la fois une sensation de honte virginale et de véritable plaisir. Elle le salua la première en lui disant :

— Vous arrivez fort à propos, monsieur, car vous me débarrassez d'un vilain homme qui paraissait en vouloir à ma bourse et commençait à me faire peur.

Le vieillard fit cesser les affectueuses gambades des chiens. Il souleva son chapeau et s'inclina devant Mlle de Flavigny.

— J'ai de la chance aujourd'hui, mademoiselle, répondit-il, et ma promenade n'est pas sans utilité. C'est la seconde fois, en effet, que j'ai l'avantage de vous rencontrer aujourd'hui. Je m'en félicite bien sincèrement.

— Moi, monsieur, je vous remercie du double service que vous m'avez rendu. Veuillez, je vous prie, m'apprendre à qui je dois désormais un souvenir de reconnaissance et d'amitié.

— D'abord au hasard, repartit l'interlocuteur en souriant, au hasard qui, à mon insu, m'a conduit vers vous; puis à un pauvre homme qu'on appelle le soli-

taire de la Gorge-aux-Loups et aussi le sorcier, quoique assurément je ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

— Ah! vous êtes monsieur Mathieu! Oh! alors je vous connais... de réputation. Hier, Bénédicte, le pâtre, a parlé de vous au château d'Apremont. Il s'est exprimé en des termes qui prouvent qu'il vous aime et vous estime beaucoup.

— Cela ne m'étonne pas, mademoiselle: il est mon élève et mon ami. C'est une belle intelligence et surtout un bon cœur. Mais où donc est-il? je ne le vois pas.

Blanche raconta son accident et dit qu'elle avait envoyé le pâtre chercher du secours. Puis elle se nomma et déclara gracieusement qu'elle serait heureuse si elle pouvait jamais être agréable à Bénédicte et à M. Mathieu.

— A mon tour, je vous remercie, mademoiselle. Je n'ai pas besoin d'être doué du sens de la divination pour être sûr que vous avez l'âme généreuse. Il suffit de vous regarder et de lire dans votre physionomie la franchise et la bonté.

— On lit cela dans ma physionomie? demanda la jeune fille d'un air charmé.

— Comme si c'était un livre ouvert.

— Vous me faites plaisir... Etes-vous sincère, monsieur?

— Très-sincère. J'ajoute que vous devez avoir l'esprit naturellement gai et même légèrement railleur. Est-ce vrai?

— Oh! c'est la vérité. On s'en plaint quelquefois. Il faudra que je me corrige. Ce sera difficile, je crois, car le pli est déjà fortement pris.

— Vous plaisantez, c'est bon signe, dit le vieillard. Votre chute de cheval n'aura, je présume, aucune suite grave. C'est à merveille!

— Je me sens même assez bien maintenant. Il me serait facile de marcher; mais il convient que j'attende ici le retour de Bénédicte.

M. Mathieu voulut s'éloigner; Mlle de Flavigny le retint.

— Est-ce que vous n'êtes pas venu pour voir le pâtre? lui demanda-t-elle.

— Si fait. Je vais l'attendre là-bas, près du troupeau.

— Pourquoi pas ici? Refuserez-vous de me faire société?

— Non. Je fâche seulement de n'être pas importun.

— Oh! restez, je vous prie; votre présence me rassure. En votre compagnie, le temps paraît moins long.

Il y avait une grâce si séduisante dans l'attitude et parole de Blanche que le vieillard en fut tout-à-fait subjugué.

(La suite au prochain numéro.)

mandé, par une délibération en date du 7 février 1869 :

1° L'élargissement de 2 mètres de la double cale du Passeur ;

2° L'établissement, en avant de cette double cale, d'un quai de 6 mètres de largeur ;

3° La construction de deux basses cales descendant à la Loire.

Le port du Passeur est d'une grande utilité pour la commune; il s'y fait journellement de nombreux chargements de matériaux provenant des riches carrières du pays. De plus, c'est le port du passage d'eau de Montsoreau, le plus important de Maine-et-Loire, affermé 4,200 fr. par an. Les accès en sont difficiles et dangereux, et plusieurs accidents y ont déjà été constatés. Les cales sont en partie dégarnies de pavés, et les terres sont entraînées par les grandes eaux.

Le port ne peut rester dans cet état, il exige de grosses réparations à défaut de l'élargissement proposé.

Le projet se monte à 7,000 fr. La part contributive de la commune est fixée à 1,700 fr., mais la commune se déclare dans l'impossibilité d'y pourvoir. Je vous prie de demander que cette participation soit réduite à 1,000 fr., en raison de l'utilité du travail et de l'exiguité des ressources communales.

Le conseil municipal des Rosiers demande, par délibération du 15 juin 1869, l'établissement d'une cale au lieu dit la rue Quarte, pour faciliter le rouissage du chanvre. Le rutoir établi cet endroit est le plus important de la commune; les abords sont difficiles, et les malheureux agriculteurs sont obligés de se mêler de l'eau jusqu'à la ceinture pour en retirer les chanvres, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. La construction de cette cale fera disparaître ce fâcheux état de choses. Il doit exister un projet dans les bureaux de M. l'ingénieur. Ce projet, rédigé en 1867, par le conducteur en résidence à Saint-hurin, ne fut pas accepté à cette époque par le conseil municipal des Rosiers, faute de pouvoir subvenir à la dépense qu'il présentait; aujourd'hui, la commune demande à ce que la question soit reprise, et offre de contribuer à la dépense pour une somme de 3,000 fr. — Vous voudrez bien émettre un vœu à ce sujet. (La suite à un prochain numéro.)

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 19 de ce mois, les électeurs du canton de Saumur (Nord-Est) sont convoqués, dans chaque commune dudit canton, au dimanche 12 septembre, pour élire un conseiller général en remplacement de M. Courtilier, démissionnaire.

Il est rarement donné d'assister à une distribution de prix aussi brillante que celle qui avait lieu hier à l'École mutuelle. Cette fête avait un entrain exceptionnel, par le grand concours de parents qui étaient réunis sous les ombrages et sous la tente dressée dans la cour. La joie et la gaieté rayonnaient de tous côtés et sur tous les visages, et si quelques mères de famille devaient être moins heureuses dans la distribution des couronnes, du moins elles s'associaient au triomphe des condisciples de leurs fils, et rendaient justice au zèle et au dévouement des professeurs de cet établissement.

M. le Sous-Préfet de Saumur occupait le fauteuil de la présidence; il a vu se ranger autour de lui tout le clergé de notre ville, la plus grande partie du conseil municipal et une affluente nombreuse de pères de famille, que l'estrade, quoique vaste, avait cependant peine à contenir.

Nous n'avons point à rappeler les succès de l'École mutuelle pendant le cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler; nous laisserons la parole à M. Lecoy, qui, au nom de l'administration municipale, les a proclamés à haute voix en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

» L'administration municipale ne peut laisser ignorer aux parents des enfants qui sui-

vent les cours de notre enseignement mutuel, les succès que cette école a obtenus au concours départemental de cette année, et pour cela, je me bornerai à vous donner l'analyse du compte-rendu et des documents officiels de l'exposition scolaire de ce département.

» Le concours a été ouvert le 15 février, et clos le 15 mars; le programme était celui-ci :

» Les deux tiers des élèves de la première division :

» Le tiers des élèves de la seconde division, devaient présenter leurs *devoirs journaliers*, et leurs *cahiers d'écriture*.

» La troisième division devait présenter des cahiers d'écriture seulement.

» Quant au dessin, les travaux faits depuis le commencement de l'année, devaient être adressés au concours.

» Trente-cinq élèves de la première division de notre école; vingt-deux de la deuxième; dix-huit de la troisième; en tout soixante-quinze, ont pris part à cette exposition.

» Le nombre des écoles de garçons qui sont entrées en concours s'est élevé à 315.

» Une commission de dix-huit membres, présidée par M. l'inspecteur de l'Académie d'Angers, et composée, en entier, d'hommes hautement placés dans l'instruction, a été chargée de l'examen des travaux produits par les 315 écoles, et du classement par ordre de mérite.

» Cette commission s'est livrée à un premier examen général qui avait pour but de n'admettre au concours que les écoles auxquelles on donnait la note de *bien* ou *très-bien*, sur l'ensemble de leurs travaux.

» Par un second examen, la commission a fait le classement des écoles favorisées d'une très-bonne note, et pour que vous connaissiez le rang très-distingué de notre école, voici la note que la commission lui a donnée :

» Ecriture..... très-bien.

» Arithmétique..... très-bien.

» Explication de lecture..... bien.

» Langue française..... très-bien.

» Histoire et géographie..... très-bien.

» Dessin..... très-bien.

» Un prix accordé par le ministre devait être décerné à l'instituteur qui serait mis, par la commission, au premier rang des écoles bien classées.

» La commission qui se composait, sauf un seul, de membres étrangers à notre ville, et même à notre arrondissement, a désigné notre directeur, M. Choyer, pour le prix du ministre.

» Autant que nous, les pères de famille, et les mères dont le cœur, en ce moment, se prépare aux émotions, soit par espoir, soit par crainte, doivent être heureux de cette éclatante distinction.

» C'est avec bonheur que l'administration municipale la proclame; elle y joint pour M. Choyer et pour les sous-maîtres qui le secondent avec tant d'intelligence, de zèle et de dévouement, ses chaleureuses félicitations, et pour être juste elle les adresse aussi, avec ses encouragements, aux bons élèves que dirige si bien M. Choyer qui, à nos yeux, a le mérite encore d'avoir su gagner leur confiance et leur affection.

» Je dois ajouter que les adultes qui ont suivi, pendant l'hiver dernier, les cours de cette école, ont aussi concouru, et qu'il a été envoyé à l'exposition six cahiers de leurs devoirs, cinq tenues de livres et vingt dessins.

» Nous n'avons pas que ce genre de succès à constater. Nous devons ajouter que sous la direction de M. Meyer, le goût de la musique s'est développé parmi nos élèves et y a fait de véritables progrès. Vous avez pu tous en juger par l'orchestre qui a su captiver l'attention du public, au square, le 15 août, et qui vient de saluer votre affluence ici. Aux résultats qu'il a promptement obtenus, on peut apprécier le talent d'enseignement de M. Meyer; l'administration lui adresse ses remerciements pour son zèle, et ses félicitations pour ses succès.

La pétition suivante vient d'être adressée au Conseil général de Maine-et-Loire :

A Messieurs les membres du Conseil général de Maine-et-Loire.

Messieurs.

Lorsque dans votre session dernière vous avez mis à l'étude la question des chemins de fer départementaux, votre initiative a été accueillie avec une vive satisfaction par les populations privées jusqu'à ce jour des avantages des voies ferrées.

Le canton de Thouarcé, plus que tout autre, a pensé que l'heure de la réparation était pour lui prochaine, et, plein de confiance dans vos sentiments de justice, il vous exprime ses vœux et ses espérances.

A l'époque de la construction du chemin de fer de Cholet, les habitants du canton de Thouarcé se croyaient certains que la ligne nouvelle suivrait la direction de la route impériale n° 161 d'Angers à Cholet; toutes les grandes lignes ont été tracées ainsi, afin de desservir les populations agglomérées sur le parcours des anciennes voies de communication.

Il semblait d'ailleurs inévitable que la ville d'Angers revendiquerait son droit de rester le centre de tous les chemins de fer qui se construiraient à l'avenir sur la rive gauche de la Loire, et la tête de ces lignes, comme elle est le chef-lieu du département.

Il n'en a rien été : le passage de la Loire a été reporté à Chalonnes, et le chemin de fer de Cholet, s'écartant de sa direction naturelle, a été établi au détriment des intérêts de la ville d'Angers et des communes de la rive gauche de la Loire depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à Chemillé.

Une pétition dont l'initiative est due aux habitants de Brissac doit vous être soumise; elle demande que vous répariez dès maintenant une erreur qui ne peut durer toujours, et dont, à moins d'abdiquer, la ville d'Angers doit tenir à faire cesser les effets.

Tous les habitants des cantons des Ponts-de-Cé et de Thouarcé applaudiraient à une si utile entreprise et la seconderaient de leurs sacrifices; ils espèrent que vous la soumettrez à une étude sérieuse.

Mais dès à présent un projet moins considérable et d'une réalisation plus immédiate, peut obtenir de vous un commencement d'exécution.

Vous avez indiqué l'année dernière le chemin de fer de Saumur à Cholet comme un des premiers chemins de fer départementaux à étudier. Le tracé de ce chemin par Doué jusqu'à Vihiers ne peut être soumis qu'à des modifications peu importantes; mais à partir de Vihiers, il se dirige vers Vezins, traverse un pays purement agricole dont les populations disséminées ne procureront à la voie nouvelle ni voyageurs ni marchandises en quantité suffisante. Il forme d'ailleurs un angle aigu avec le chemin de fer de Cholet, avec lequel il fait véritablement double emploi; il ajoute une seconde voie ferrée à une contrée qui en possède déjà une, tandis que les communes voisines du canton de Thouarcé restent déshéritées de ces puissants moyens de transport.

Nous demandons, en conséquence, au nom de l'équité, que ce chemin, à partir de Vihiers, s'infléchisse et aille s'embrancher à Chemillé au chemin de fer de Cholet en passant au nord de Gonnord, et qu'une gare soit établie entre Gonnord et Thouarcé de manière à desservir, pour les marchandises au moins, outre ces communes, celles de Joué, du Champ et de Chanzeaux. La carte jointe à la pétition des habitants de Thouarcé, et soumise au Conseil d'arrondissement, vous fera connaître la direction exacte qu'ils sollicitent.

Ce tracé à le mérite de pouvoir ramener, par Chemillé vers Angers, toutes les populations traversées par le chemin de fer. C'est là un avantage considérable au point de vue des intérêts privés et au point de vue administratif. Le tracé par Vezins ne procure aux populations aucune communication avec le chef-lieu de département; à ce seul titre, le tracé que nous demandons devrait être préféré.

Pour que ce tracé soit possible, il faut que le chemin de fer passe à environ 4 kilomètres

au nord de Vihiers, à Montilliers, au lieu de toucher la ville même; c'est un inconvénient sans doute, mais qui trouve dans le tracé par Chemillé d'amples compensations. Les relations de Vihiers sont plus importantes avec Angers qu'avec Cholet, or, l'embranchement avec Chemillé donne véritablement à Vihiers deux chemins de fer au lieu d'un seul : le premier conduisant à Cholet; le second, plus utile encore, mettant Vihiers en communication avec la Loire et Angers. Ce double avantage vaut bien un faible sacrifice qui profite à toute une section d'un canton voisin. Les chemins de fer départementaux ne sont pas faits pour être tracés rigoureusement en ligne droite et par la voie la plus courte, ils doivent aller chercher les populations agglomérées et les éléments de transport; à ce titre, on ne peut contester l'importance commerciale de la partie du canton de Thouarcé qui demande le tracé par Chemillé.

Il exporte des céréales et des bestiaux comme tous les pays de grande culture; sa production moyenne est de 219,000 hectolitres; en outre, des plateaux calcaires importants desservis par quatorze fours à chaux s'étendent sur les communes de Faveraye, Thouarcé, Le Champ, Beaulieu. Sans une voie ferrée ces établissements industriels, qui produisent chaque année 250,000 hectolitres, ne pourront soutenir la concurrence avec Chalonnes à cause du prix des transports par voitures; ils devraient cesser ou restreindre leur exploitation au grand détriment de l'agriculture. Enfin la côte du Layon produit des vins de qualité supérieure qui se consomment dans les départements voisins, notamment dans la Sarthe et dans la Mayenne. Le chiffre moyen de la production est de 59,000 hectolitres; c'est là une source considérable de richesse pour le pays. Une gare à Gonnord faciliterait l'expédition d'une partie de ces marchandises qui ne peuvent sortir des lieux de production que par des routes défoncées pendant l'hiver et tout-à-fait insuffisantes.

Cet élément de transport est si considérable que les habitants de la côte du Layon, de Martigné jusqu'à Chaudfond, réclament avec instance, comme complément nécessaire du chemin de fer de Cholet à Saumur, un embranchement partant de Doué et se rendant à Chalonnes par la vallée du Layon en suivant la base des coteaux. Ce chemin de fer peu coûteux, traversant ou côtoyant des bourgs importants, Martigné, Chavagnes, Thouarcé, Faye, Beaulieu, Rablay, Saint-Lambert, donnerait à la compagnie qui l'exploiterait des bénéfices assurés et procurerait un débouché indispensable à l'un des éléments les plus considérables d'exportation de notre département.

C'est là le chemin de fer désiré par la plus grande partie des communes du canton, et qu'elles ne cesseront de solliciter. Pour le moment le vœu des habitants de Thouarcé est, tout en réservant l'avenir, de profiter de la partie vraiment inutile du chemin de fer de Saumur à Cholet à partir de Vihiers; c'est un vœu modeste, immédiatement réalisable, qui leur permettrait d'attendre avec moins d'impatience que la création du réseau départemental des chemins de fer leur apporte les satisfactions auxquelles ils ont droit, qu'ils ont indiquées dans cette note et qu'ils soumettent dès maintenant à votre équitable appréciation.

On écrit de Langeais, le 14, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Il y a quelque temps, une femme de trente-cinq à quarante ans, disant se nommer M^{me} P..., se présenta au château de Rochecotte, commune de St-Patrice. Sa mise était aussi riche qu'élégante, et à voir ces apparences d'aisance, on ne se serait guère douté que l'on avait affaire à une marchande ambulante de toile. Originnaire de Hollande, disait-elle, elle était mère de quatre enfants; son mari était mourant, et elle se voyait dans la nécessité de vendre à tout prix ses marchandises, afin d'aller rejoindre sa famille dans son pays. Ces

marchandises, ajoutait-elle, provenaient d'un fonds de magasin.

M^{me} la marquise de Castellane mère lui acheta de la toile pour une somme assez élevée; 800 francs furent payés comptant; pour le reste, elle fit un billet payable chez son notaire, M. Chatelain, à Paris.

La toile achetée devait avoir, d'après la marchande, 1 mètre 60 centimètres de largeur. Le lendemain de l'achat, M^{me} Périgault, femme de charge, constata que la toile, qui lui avait été remise pour faire des draps, n'avait que la moitié de la largeur pour laquelle elle avait été vendue, c'est-à-dire 80 centimètres.

Avertie de ce fait, M^{me} de Castellane s'empressa d'écrire à son notaire pour l'inviter à ne pas payer le bon qu'elle avait remis à la marchande.

Le même jour, M^{me} la princesse de Radziwill, fille de M^{me} de Castellane, avait acheté de la même femme un rouleau de toile de 87 mètres; elle reconnut également, après le départ de la marchande, un déficit de moitié dans la largeur du tissu.

La femme P..., s'est aussi présentée dans les châteaux de Langeais, de Chemillé et de Planchoury, pour y placer sa toile; mais il paraît qu'elle n'y a pas trouvé acquéreur.

Elle voyage en voiture, avec un jeune homme de 20 à 25 ans, de très-bonnes manières, dit-on, et qui, parfois, lui sert d'interprète. Cette femme parle plusieurs langues.

« L'autorité a commencé une information. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Hier à quatre heures l'Impératrice et le Prince Impérial sont partis de Saint-Cloud pour leur voyage de Corse.

Le train impérial a dû s'arrêter à Fontainebleau, où les augustes voyageurs ont passé la nuit.

Ils repartent ce matin à huit heures et arriveront à cinq heures du soir à Lyon, où une réception officielle est préparée.

Le général Fleury, le général Froissard, le général Douay, M. de Cossé-Brissac, M. Davillier, M^{me} de la Poëze et M^{lle} Larminat accompagnent dans leur voyage l'Impératrice et le Prince Impérial.

C'est hier que s'est ouverte, dans tous les

départements de l'Empire, la session annuelle des conseils généraux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BIBLIOGRAPHIE.

Les dix séries à 1 fr. ou deux très-forts volumes à 5 fr. l'un, qui complètent l'Histoire de la Révolution de 1848 en France, par Garnier-Pagès, sont en vente chez l'éditeur Degorce-Cadot, 70 bis, rue Bonaparte, Paris, et dans toutes les librairies.

Le complément indispensable de cette œuvre éminemment nationale, sous le titre de : la Révolution de 1848 en Europe, est en cours de publication en livraisons à 1 fr. — La 1^{re} et la 2^e série de l'Europe révolutionnaire (la 11^e et la 12^e de l'œuvre totale) sont en vente. Il y est spécialement traité de la question italienne, alors que le pape Pie IX s'intitulait le premier démocrate de l'Italie, que Manin présidait la république de Venise et que les Italiens se battaient en désespérés contre les Autrichiens. — La connaissance de ces faits historiques est indispensable pour pouvoir apprécier convenablement l'histoire contemporaine.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 21 août.

Froment (l'h.) 77 k. 20 82	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité. . . 74 20 —	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 13 —	— de lin. . 50 44 —
Orge 65 12 50	Graine trèfle 50 — —
Avoine. . . . 50 12 —	— luzerne 50 — —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 70 —
Pois blancs. . 80 35 —	Luzerne — 780 60 —
— rouges. . . 80 30 —	Paille — 780 48 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 28 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868. . . 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	50 à 60
Id. 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	48 à 53
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	42 à 48
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868	90 à 100
Bourgueil, 1868 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868. 1 ^{re} id.	80 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société

A PLACER
60,000 fr. en totalité ou par parties.
S'adresser à M. ROULLEAU, notaire à Fontevault. (350)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.
S'adresser, pour traiter, à M. LE BLAYE, notaire.

A CÉDER
Présentement,
UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un excellent chien courant, race bigle, âgé de trois ans.
S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.
Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

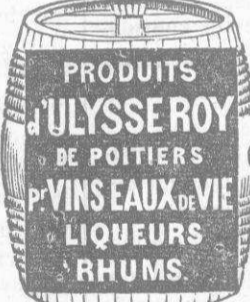
Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hotel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

AVIS
La chasse est formellement interdite sur la TERRE DU PRÉ, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite
de M. DE LESPAGNEUL.

REILLANT, dentiste, qui de Limoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

Brevetées s. g. d. g., de 50 à 400 francs.

JACOB

FABRICANT,
314, rue Saint-Martin, à Paris.

Toutes machines sont garanties sur factures. — Fournitures et accessoires facultatifs. — Atelier spécial de réparations pour tous systèmes de machines.

BARBEY, dépositaire, rue Saint-Jean, 56, à Saumur.

Machine garantie silencieuse, pour familles. — Piqures sans envers et indécousables, avec tous les guides et accessoires.
175 francs, 10 0/0 d'escompte au comptant.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

JOURNAL DE L'AGRICULTURE
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
DE L'HORTICULTURE
DE L'ECONOMIE RURALE ET DES INTERETS DE LA PROPRIÉTÉ
FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAULT

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE :
MM. J.-A. BARBAULT, BELLA, CASANOVA, GAREAU, de GABRIAN, de KERORLAY, Léonore de LAVERGNE.

Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, le plus complet et relativement le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.
LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire: 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 9, Paris.

PAR AN 25 FRANCS
6 mois, 13 fr. 50
3 mois, 7 fr. 50

FRANCS
25

FRANCS
25

E. DUTERTRE, Libraire-Editeur,
18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,
MISE A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE APPRIS SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts industriels de Paris;

Par Louis DEPLANQUE,
EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.
Un fort volume de plus de 800 pages.
Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 AOUT.			BOURSE DU 23 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 60	» 40	» »	73 90	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852.	104 25	» »	» 55	104 70	» 45	» »
Obligations du Trésor.	492 50	» »	» »	491 25	» »	» 25
Banque de France.	2890	» 10	» »	2890	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1785	» 5	» »	1800	» 15	» »
Crédit Foncier colonial.	405	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit industriel.	660	» »	» »	662 50	» 2 50	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	232 50	» »	» 2 50	235	» 2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75	» »	» »	697 50	» »	» 1 25
Orléans (estampillé).	967 50	» »	» 1 25	967 50	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1115	» 5	» »	1110	» »	» 5
Est.	597 50	» »	» »	598 75	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	995	» 1 25	» »	996 25	» 1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	615	» »	» 2 50	618 75	» 3 75	» »
Ouest.	608 75	» 50	» »	610	» 1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1660	» »	» 12 50	1670	» 10	» »
Canal de Suez.	538 75	» 75	» »	543 75	» 5	» »
Transatlantiques.	280	» »	» »	280	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	56 50	» 25	» »	56 62	» 12	» »
Autrichiens.	837 50	» 50	» »	842 50	» 5	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	565	» 7 50	» »	565	» »	» »
Victor-Emmanuel.	54	» »	» »	54	» »	» »
Romains.	52	» »	» »	55	» 3	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	300	» 5	» »	296 25	» »	» 3 75
Saragosse.	68	» »	» 1	68	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière.	98 75	» »	» 1 25	97 50	» »	» 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342 50	» »	» »	342 50	» »	» »
Orléans.	337 75	» »	» »	337 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332	» »	» »	332 75	» »	» »
Ouest.	332 50	» »	» »	332 50	» »	» »
Midi.	330 50	» »	» »	330 75	» »	» »
Est.	334	» »	» »	336	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.